

Image not found or type unknown



Propos diffamatoires au sein de l'entreprise

Par **puntz**, le **03/03/2009** à **00:12**

Un agent de maîtrise est taxé de raciste lors d'une réunion DP. La direction réprimende de façon générale le racisme. Peut-il pour se défendre faire valoir des propos diffamatoires à son encontre ? PEut-il déposer plainte ?